

Paniers repas / Consignes de sécurité alimentaire

En cas de choix du panier repas pour votre enfant, des mesures de prévention sont à suivre afin d'éviter tout contact avec des allergènes non conformes au PAI et de respecter la chaîne du froid.

Ainsi, le panier repas doit être :

➤ **Bien identifié**

Afin d'assurer une parfaite identification et d'éviter toute erreur ou substitution :

- Le contenant unique (glacière) destiné à l'ensemble des composants et des couverts sera clairement identifié au nom de l'enfant en évitant tout moyen susceptible de se dégrader au cours du transport et du stockage ;
- Tous les boîtages seront identifiés au nom de l'enfant et comprendront éventuellement les indications concernant le réchauffage.

➤ **Réfrigéré**

Afin de préserver la salubrité des aliments et d'assurer la sécurité sanitaire, la chaîne du froid sera impérativement respectée jusqu'au moment de la consommation (plats froids) ou du réchauffage :

- Dès leur fabrication (ou achat), les repas seront conservés sous régime du froid ;
- Au cours du transport, l'ensemble du repas sera placé dans un contenant unique susceptible de maintenir une température entre 0°C et 10°C : glacière ou sac isotherme avec pains de glace ;
- Dès l'arrivée dans l'établissement scolaire, l'ensemble du repas sera placé sous régime du froid positif. Un emplacement spécifique et identifié lui sera réservé.

➤ **Sous la responsabilité unique de la famille**

Les parents s'engagent à fournir :

- La totalité des composants du repas ;
- Les couverts nécessaires à la prestation et les boîtages destinés à contenir les composants ;
- Le contenant nécessaire au transport et au stockage de l'ensemble, en veillant à son nettoyage régulier.

L'enfant ne consomme que la prestation fournie par la famille. Tout autre complément ou ingrédient éventuel (y compris pain, sel, poivre, moutarde ...) en sont exclus.